

CONDITIONS GENERALES DE LA SARL CHEVAL LOISIRS CAMPAGNE SIEGE SOCIAL LA CARTOUCHERIE, 4 ROUTE DU CHAMP DE MANŒUVRE, BOIS DE VINCENNES 75012 PARIS

1 NOS ACTIVITES

CLC propose au public, dès l'âge de 3 ans, de pratiquer l'équitation, conformément aux statuts de la Fédération Française d'Équitation, à laquelle nous sommes affiliés. Nos deux centres d'activités sont la Cartoucherie, située au cœur du Bois de Vincennes, et l'élevage de Myva dans le Berry, à deux heures de Paris, aux Doisnes, 18240 Savigny-en-Sancerre. À la Cartoucherie, nous offrons des cours collectifs sous forme de forfaits annuels à heure et jour fixe, des stages à la journée, des animations tous les week-ends, des sorties en compétition dans différentes disciplines équestres, ainsi que des pensions de chevaux. À l'élevage de Myva, vous trouverez des stages à la semaine en pension complète.

2 ABONNEMENT ET INSCRIPTION

Les abonnements annuels peuvent être souscrits directement à l'accueil de la cartoucherie. L'année d'activité s'étend du 1^{er} septembre au 31 août. Les inscriptions sont également possibles sur notre site internet (munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe) à l'adresse www.cartoucherie-equitation.com. Les frais d'inscription sont définitifs. Toutes nos prestations doivent être réglées à l'avance et ne sont pas remboursables. Les cours sont proposés sous forme de forfaits et ne sont pas remboursables. Nous offrons la possibilité de rattraper 3 séances par saison si l'annulation est effectuée au plus tard 48 heures avant le début du cours. La séance annulée peut être rattrapée dans les 3 mois suivant l'annulation. Toute inscription en cours d'année sera calculée au prorata des semaines restantes. Seul le paiement des activités confirme la réservation.

3 FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

La liste et tarifs de nos activités sont à votre disposition au bureau de la Cartoucherie et sur notre site internet www.cartoucherie-equitation.com. A la Cartoucherie : Les cours collectifs (pratiques ou théoriques) sont dispensés de septembre à juin sous forme d'un forfait. Ces cours ont lieu une fois par semaine à jour et heures fixe, à savoir 34 séances pour les poneys et 40 séances pour les chevaux. Des stages à la journée sont organisés pendant les vacances scolaires y compris celles d'été. Pendant les mois de juillet et août des cours vous sont proposés, en s'inscrivant au plus tard 24 heures avant. Ces cours sont payables sous forme de cartes dont vous trouverez le prix sur nos tarifs. A l'élevage de MYVA

: Les stages à la semaine et les randonnées ne fonctionnent que pendant les vacances d'été.

4 PAIEMENTS – ANNULATIONS – REMBOURSEMENTS

Le paiement d'avance d'une activité fait office de réservation et ne donnent droit à aucun remboursement. En cas d'annulation 48 h avant le début de l'activité, un avoir sera émis, valable sur l'année en cours, sur toutes nos prestations proposées, dans la mesure des places disponibles. L'annulation doit être formulée obligatoirement par courrier, ou email. Tous les moyens de paiement conventionnels vous sont proposés, ainsi que les paiements en ligne via notre site internet. Afin de faciliter le paiement, nous vous proposons des règlements différés sur plusieurs mois sans frais. Tout forfait souscrit est du dans son intégralité. Une assurance annulation, du cabinet d'assurance Helmett, vous est proposée pour l'achat d'un forfait (les conditions sont visible sur notre site internet sur l'onglet tarif)

5 ASSURANCE

Pour pratiquer l'équitation une assurance individuelle accident est obligatoire. Cette assurance est incluse dans la licence de la fédération française d'équitation comprise dans votre abonnement annuel. CLC dégage toutes responsabilités en cas de vol de matériels ou d'effets personnel dans l'enceinte de nos établissements.

6 MATERIEL ET TENUE

Le matériel et l'harnachement de la monture sont fournis par CLC. L'harnachement personnel est déconseillé. Le matériel de pansage n'est pas fourni par la société. Les enseignants peuvent demander du matériel personnel spécifique à certaines activités. Une tenue correcte et appropriée à la pratique de l'équitation est exigée ainsi que le port du casque conforme à la norme CEEN 1384, celui-ci devant être obligatoirement porté pendant toutes les activités.

7 SECURITE

Les chevaux et les poneys doivent être préparés dans leurs boxes, ou avec l'accord d'un enseignant, dans un lieu approprié. Il est interdit de monter sans casque et sans la surveillance d'un enseignant. L'établissement dégage sa responsabilité en cas de manquement à ses règles. En cas de retard l'enseignant se réserve le droit de refuser un cavalier dans son cours.